

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 OCTOBRE 2019**

\* \* \*

L'an deux mil dix-neuf, le trois octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de M. ROBERT Claude, Maire.

Date de convocation : 27/09/2019

**Présents** : Claude ROBERT, Mickaël GUIGUEN, Sylvie LANGLAIS, Daniel BOULAU, Aude SENECHAL, Marie-Claire DOUENAT, Didier BROSSE, Nolwenn HENRY, Bernard LE GALL, Jean-Luc VILLOUE, Gérard HEUVELINE

**Absents excusés** : Claire BERNABE (procuration à Claude ROBERT), Véronique MEAL (procuration à Nolwenn HENRY), Evelyne WILHELM (procuration à Marie-Claire DOUENAT), Gwenaël BENEAT

**Secrétaire de séance** : Jean-Luc VILLOUE

-----  
-----

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 25 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

Sylvie Langlais demande l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour :

. Observations enquête publique PLUiH

Le conseil municipal donne son accord.

### **1) Réaménagement des rues du lotissement de Bel Air – Mission de maîtrise d'œuvre : lancement de la consultation en procédure adaptée**

M. le Maire présente le projet du cahier des charges pour la mission de maîtrise d'œuvre relative au réaménagement des rues du Lotissement de Bel Air et de la rue du Stade. La présente consultation a pour objet de rechercher un Maître d'œuvre nécessaire aux études techniques, administratives et au suivi des travaux pour le réaménagement partiel de l'espace public existant (chaussées, trottoirs cheminements piétons et espaces verts, aménagements divers de sécurité et d'accessibilité).

Il propose de lancer une consultation en procédure adaptée conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique sur le site Mégalis Bretagne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise M. le Maire à lancer la consultation en procédure adaptée pour la réalisation de cette mission de maîtrise d'œuvre,

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette mission.

### **2) Acquisition de panneaux de signalisation routière pour la rue de l'Ecotay et la rue du Presbytère**

M. le Maire présente les devis pour la pose et fourniture des panneaux de signalisation suite à la pose provisoire de panneaux « Stop » rue de l'Ecotay et rue du Presbytère.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir le devis de l'entreprise Jézéquel Publicité de Trégueux (22) pour un montant de 1 964.76 € TTC,

Décide d'inscrire cette dépense en investissement (opération 66),

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

### **3) Vente de l'ancienne tondeuse du tracteur**

Une tondeuse pour tracteur a été achetée en juillet dernier pour remplacer la tondeuse SRM 120 de 2003 car le montant de la réparation de celle-ci était trop important.

Le Garage de Brusvily propose d'acquérir cette tondeuse, et de ne pas facturer les frais de démontage occasionnés pour l'évaluation du montant des réparations.

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le prix de vente de l'ancienne tondeuse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :  
Décide de fixer le prix de vente à 40.00 € TTC,  
Mandate M. le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

#### **4) Recensement de la population en 2020 : Nomination des coordonnateurs communaux**

M. le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020.

Il est nécessaire de nommer les coordonnateurs communaux qui seront chargés de la préparation et du suivi du recensement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
Décide de nommer en qualité de coordonnateur communal, Marie-Claude Lemonnier, et en qualité de coordonnateur suppléant, Anaïs Raulo.

#### **5) Contrat groupe d'assurance des risques statutaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code des Assurances,  
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 alinéa 2,  
Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;  
Vu l'article 25 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, l'utilisation de la procédure concurrentielle avec négociation est notamment justifiée par le fait que le marché ne peut être attribué sans négociation préalable du fait de circonstances particulières liées à sa complexité ainsi qu'au montage juridique et financier,  
Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG22 en date du 23 novembre 2018 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure concurrentielle avec négociation,  
Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG22 en date du 4 juillet 2019, autorisant le Président du CDG 22 à signer le marché avec le groupement d'entreprises composé de SOFAXIS (courtier-gestionnaire) et CNP Assurance (porteur de risques),  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juillet 2018 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le CDG 22 a lancé ;  
Vu l'exposé du Maire,  
Vu les résultats issus de la procédure, (courrier du CDG 22),  
Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
Approuve les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire ;  
Décide d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au contrat d'assurance groupe (2020-2023) et jusqu'au 31 décembre 2023 en optant pour les garanties suivantes :

#### **6) Culture – Réseau des bibliothèques-médiathèques de Dinan Agglomération**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Dinan Agglomération ;  
Vu la délibération du Conseil communautaire n°CA-2018-616 du 16 juillet 2018 portant sur la modification des statuts de Dinan Agglomération et notamment la prise de compétence « Promotion de la lecture publique par la coordination du réseau bibliothèque-médiathèque du territoire » ;  
Vu la délibération du Conseil communautaire n°CA-2019-147 du 22 juillet 2019 approuvant l'architecture du futur réseau de Lecture publique de Dinan Agglomération ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Valider l'adhésion de la commune de Brusvily au réseau des bibliothèques-médiathèques de Dinan Agglomération, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, suivant l'architecture ci-jointe, pour l'option 1 et 2,  
Autoriser le Maire à désigner les représentants de la commune qui participeront aux groupes de travail qui seront mis en place par Dinan Agglomération afin de mettre en place ce réseau intercommunal.

## **7) Observations enquête publique PLUiH**

M. le Maire présente les observations émises par les particuliers lors de l'enquête PLUiH du 12 août au 20 septembre 2019. Le conseil municipal donne son avis sur ces dossiers afin qu'il soit pris en compte par la commission d'enquête publique de Dinan Agglomération.

## **8) Affaires diverses**

1 – Rond Point de la Bézardais

Les travaux vont se dérouler de novembre 2019 à juin 2020.

2 - Goûter de Noël de l'amicale laïque du RPI Brusvily Plumaudan

Le goûter de Noël sera organisé par l'amicale laïque du RPI Brusvily Plumaudan le samedi 7 décembre 2019 à la salle des fêtes de Brusvily. L'amicale sollicite la gratuité de la salle.

Le conseil municipal décide d'accorder la gratuité totale de la salle des fêtes.

3 – Exposition de photos d'antan

Marie-Claire Douénat fait part de l'exposition de photos d'antan de Brusvily qui aura lieu les 12 et 13 octobre 2019 salle de la mairie.

4 – Réunions

Conseil municipal : 07/11/2019 à 20 h

Commission communication : 19/10/2019 à 9 h 30

Commission patrimoine : 16/10/2019 à 18 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 15.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Les membres,